



INVITATION PRESSE du 15 janvier 2020

Des objectifs ambitieux pour l'opération Bordeaux Inno Campus

Mme Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde et M. Patrick Bobet, président de Bordeaux Métropole, maire du Bouscat, vous convient à la signature du contrat de projet partenarial d'aménagement Bordeaux Inno Campus :

lundi 20 janvier 2020 à 11 h
salon d'honneur
Hôtel de Bordeaux Métropole

En présence de Franck Raynal, maire de Pessac, vice-président de Bordeaux Métropole en charge du projet Bordeaux Inno Campus, Nicolas Florian, maire de Bordeaux, vice-président de Bordeaux Métropole en charge des sites majeurs d'attractivité économique, Emmanuel Sallaberry, maire de Talence, vice-président de Bordeaux-Métropole en charge des Finances, Michel Labardin, maire de Gradignan, vice-président de Bordeaux-Métropole en charge des Transports de demain, Manuel Tunon de Lara, président de l'Université de Bordeaux, Hélène Velasco-Graciet, présidente de l'Université Bordeaux-Montaigne, Yann Bubien, directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux, Jean-Pierre Ferré, directeur général du comité régional des œuvres universitaires et sociales Bordeaux-Aquitaine et Francis Stephan, directeur général de Domofrance.

Le projet Bordeaux Inno Campus s'étend sur 1 300 ha répartis sur 4 communes, Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan.

Le contrat de projet partenarial d'aménagement définit la feuille de route pour l'aménagement et le développement cohérent de ce territoire d'ici 2035. Il exprime une ambition partagée, déclinée dans le temps et dans l'espace en inscrivant les projets portés par les grands acteurs institutionnels dans une dynamique collective. Il introduit à cet effet un cadre de travail multi-partenarial coanimé par Bordeaux Métropole et l'Etat.

Au total, ce sont 2 milliards d'euros publics qui seront investis par les 11 signataires avec des objectifs forts : + 10 000 emplois, + 10 000 étudiants, + 10 000 logements d'ici 2035, tout en réunissant les conditions de préservation du cadre de vie et d'une mobilité durable.

Il s'agit du quatrième contrat de ce type signé en France, le plus important à ce jour en termes de superficie et de montants d'investissements.